COMMUNE DE RUE

Rte d'Eschiens 21 ▪ 1673 Ecublens FR
Service administratif : admin@rue.ch ▪ +41 21 909 58 22
Service des finances : finances@rue.ch ▪ +41 21 909 59 31
Contrôle des habitants : cdh@rue.ch ▪ +41 21 909 61 90
www.rue.ch

ACCUSE DE RECEPTION

Référendum contre l'approbation par le Conseil général de Rue, lors de sa séance du 7 octobre 2026, de la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77.0% à 89.0% de l'impôt cantonal de base

---

La soussignée atteste avoir reçu ce jour, 13 novembre 2026 à 08h05, de M. Sergio Alves [adresse masquée] **102 listes**, comportant un total **de 485** signatures (avant contrôle), dans le cadre du droit de référendum relatif à la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77.0% à 89.0% de l'impôt cantonal de base modification votée et acceptée en séance du Conseil général du 7 octobre 2026

Pour être valable, la demande de référendum doit comporter **196** signatures de citoyens actifs de la Commune de Rue, selon parution dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg du vendredi 16 octobre 2026, et être déposée dans un délai de 30 jours dès parution dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.

D'autre part, chaque liste de signatures doit contenir le texte de l'art. 105 al. 1 et 3 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Après vérification :

- ✓ La demande de référendum a été déposée dans le délai légal, soit dans les 30 jours dès parution dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg et dont l'échéance était fixée au lundi 23 mars 2026 ;
- ✓ Les **102** listes de signatures comportent le texte de l'art. 105 al. 1 et 3 de la LEDP ;

A noter que les **485** signatures seront contrôlées dans les plus brefs délais.
Le Comité référendaire sera informé par communiqué officiel de la part du Conseil communal de la validité dudit référendum, dans les délais légaux.

Le déposant
de la demande de référendum

[signature masquée]

Sergio Alves

L'Administration communale

CONSEIL COMMUNAL R

[signature masquée]

[nom masqué]
Secrétaire communale

Ecublens/Fr, le 13 novembre 2026

COMMUNE DE RUE

Rte d'Eschiens 21 ▪ 1673 Ecublens FR
Service administratif : admin@rue.ch ▪ +41 21 909 58 22
Service des finances : finances@rue.ch ▪ +41 21 909 59 31
Contrôle des habitants : cdh@rue.ch ▪ +41 21 909 61 90
www.rue.ch

ACCUSE DE RECEPTION

- **Référendum contre l'approbation par le Conseil général de Rue, lors de sa séance du 7 octobre 2026, de la modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 48.0% à 54.0% de l'impôt cantonal de base**

La soussignée atteste avoir reçu ce jour, 13 novembre 2026 à 08h12, de M. Sergio Alves [adresse masquée] **97 listes**, comportant un total **de 448** signatures (avant contrôle), dans le cadre du droit de référendum relatif à la modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 48.0% à 54.0% de l'impôt cantonal de base, modification votée et acceptée en séance du Conseil général du 7 octobre 2026

Pour être valable, la demande de référendum doit comporter **196** signatures de citoyens actifs de la Commune de Rue, selon parution dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg du vendredi 16 octobre 2026, et être déposée dans un délai de 30 jours dès parution dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.

D'autre part, chaque liste de signatures doit contenir le texte de l'art. 105 al. 1 et 3 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Après vérification :

- ✓ La demande de référendum a été déposée dans le délai légal, soit dans les 30 jours dès parution dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg et dont l'échéance était fixée au lundi 23 mars 2026 ;
- ✓ Les **97** listes de signatures comportent le texte de l'art. 105 al. 1 et 3 de la LEDP ;

A noter que les **448** signatures seront contrôlées dans les plus brefs délais.
Le Comité référendaire sera informé par communiqué officiel de la part du Conseil communal de la validité dudit référendum, dans les délais légaux.

Les déposants de la demande de référendum

[signature masquée]

Sergio Alves

L'Administration communale

CONSEIL COMMUNAL RUE

[signature masquée]

[nom masqué]
Secrétaire communale

Ecublens/Fr, le 13 novembre 2026

COMMUNE DE RUE

Rte d'Eschiens 21 ▪ 1673 Ecublens FR
Service administratif : admin@rue.ch ▪ +41 21 909 58 22
Service des finances : finances@rue.ch ▪ +41 21 909 59 31
Contrôle des habitants : cdh@rue.ch ▪ +41 21 909 61 90
www.rue.ch

ACCUSE DE RECEPTION

Référendum contre l'approbation par le Conseil général de Rue, lors de sa séance du 7 octobre 2026, de la modification du taux de contribution immobilière de 1.50‰ à 2.00‰

La soussignée atteste avoir reçu ce jour, 13 novembre 2026 à 8h19 de M. Sergio Alves [adresse masquée] **97 listes**, comportant un total **de 460** signatures (avant contrôle), dans le cadre du droit de référendum relatif à la modification du taux de contribution immobilière de 1.50‰ à 2.00‰

Pour être valable, la demande de référendum doit comporter **196** signatures de citoyens actifs de la Commune de Rue, selon parution dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg du vendredi 16 octobre 2026, et être déposée dans un délai de 30 jours dès parution dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.

D'autre part, chaque liste de signatures doit contenir le texte de l'art. 105 al. 1 et 3 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Après vérification :

- ✓ La demande de référendum a été déposée dans le délai légal, soit dans les 30 jours dès parution dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg et dont l'échéance était fixée au lundi 23 mars 2026 ;
- ✓ Les **97** listes de signatures comportent le texte de l'art. 105 al. 1 et 3 de la LEDP ;

A noter que les **460** signatures seront contrôlées dans les plus brefs délais.
Le Comité référendaire sera informé par communiqué officiel de la part du Conseil communal de la validité dudit référendum, dans les délais légaux.

Les déposants de la demande de référendum

[signature masquée]

Sergio Alves

L'Administration communale

CONSEIL COMMUNAL RUE

[signature masquée]
[nom masqué]
Secrétaire communale

Ecublens/Fr, le 13 novembre 2026